



PROTCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

Notre protocole sanitaire se base sur celui du ministère de l'Education et de la Jeunesse du 26 août 2020. L'ensemble des fiches ci-après, concernant la prise en charge des enfants dans les différents moments de la journée et les procédures de nettoyage, reposent sur les 6 fondamentaux.

Ces 6 fondamentaux sont à respecter pour chacune des situations de vie au périscolaire.

- 1) La sécurité de nos personnels**
- 2) Le maintien de la distanciation physique**
- 3) L'application des gestes barrières**
- 4) La limitation du brassage des enfants et leur sécurité physique et affective**
- 5) Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel**
- 6) La formation, l'information et la communication**

La sécurité de nos personnels

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentales des employés. (Code du travail, art. L-4121-11).

Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels, mise à jour du DUERP
- Des actions de formations et d'information, réunions et affichage
- La mise en place d'une organisation, par le présent protocole et de moyens adaptés par la fourniture de matériel de protection et de gel hydro alcoolique.

Il doit veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Chaque salarié doit se conformer aux instructions qui lui sont données par son employeur en fonction de la situation de son entreprise et de sa propre situation (Code du travail, art. L4121-12). Concrètement chaque salarié doit respecter ce présent protocole, ainsi que les différentes directives émanant de la DDCS ou la direction du PELS et de son site.

Il incombe à chaque salarié, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de prendre soin de sa santé et de sa sécurité, ainsi que celle des autres personnes concernées par ses actes et ses omissions au travail. Cette obligation est sans incidence sur le principe de responsabilité de l'employeur.



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

La distanciation physique

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des enfants.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique s'applique pas.

Lors des repas : la distanciation physique d'un mètre doit être maintenue entre les enfants et les encadrants, en face à face ou côte à côte.

Les activités en air libre sont encouragées (autant que le temps le permet).

L'application des gestes barrières

Ils doivent être appliqués en permanence partout et par tout le monde :

- **Se laver très régulièrement les mains** : avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 secondes, et un séchage avec du papier à usage unique.
 - o A l'arrivée au périscolaire
 - o Avant et après chaque repas
 - o Avant et après le passage aux toilettes
 - o Après s'être mouché, toussé ou éternué
 - o Le soir en arrivant à son domicile
- **Tousser / éternuer dans son coude ou un mouchoir**
- **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- **Saluer sans se serrer la main et éviter de s'embrasser**

S'ajoute aussi :

- **Le port du masque** :
 - o **Pour le personnel**, il sera fourni par l'employeur.
Utilisez au maximum les masques lavables.
Afin d'utiliser les masques lavables de manière efficace, ils devront être lavés tous les jours à une température minimum de 60 °C et les visières nettoyées à l'eau et au savon, et essuyées avec un chiffon doux.

Le port du masque est obligatoire en présence des enfants, des parents et de ses collègues, en espace clos comme en extérieur.

- o **Pour les enfants**, Les masques n'étant pas recommandé pour les enfants de moins de 11 ans, si le port est un souhait des parents, ils devront le fournir.
Attention : il est proscrié pour les enfants de moins de 6 ans.
- o **Pour les jeunes de 11 ans et plus**, accueillis dans les clubs ados le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et extérieurs. Les masques sont fournis par les parents.



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

- **La ventilation des locaux :**
 - Pendant minimum **15 minutes**
 - Le matin avant l'arrivée des enfants
 - A chaque fois que les enfants quittent la salle
 - Le soir pendant le nettoyage des locaux

L'aération des locaux doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

La limitation du brassage des enfants et leur sécurité physique et

La limitation du brassage entre groupe d'enfants n'est pas obligatoire. Les périscolaires définissent l'organisation de la journée et des activités ainsi que l'attribution des groupes aux animateurs, de manière **à limiter dans la mesure du possible les regroupements et croisements entre les groupes.**

Les taux d'encadrement sont définis comme suit afin d'avoir une cohérence avec la constitution des groupes :

- 1 encadrant pour 14 en pour les + 6ans
- 1 encadrant pour 10 en pour les -6ans

Peuvent être envisagés des groupes mixtes uniquement si les enfants font partis du même groupe scolaire

- Les arrivées et les départs se feront de manière à **limiter au maximum les regroupements d'enfants et / ou parents** (pas d'heure incompressible d'activité le soir).
- Les circulations dans le bâtiment : les déplacements devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

La mission première d'un animateur est d'assurer la sécurité physique et affective des enfants, avec ses équipements de protection et la distanciation physique, elle semble plus compliquée.

Nos équipes aborderont avec les enfants les gestes barrière de manière ludique et des jeux autour du COVID peuvent être réalisés afin de désacraliser le virus.

La sécurité physique sera bien assurée de par le comportement de chacun et la bonne transmission des informations du nouveau mode de vie au périscolaire.

La sécurité affective sera assurée par le côté rassurant de nos équipes, le dialogue avec les enfants, en leur donnant les réponses à leur questionnement et la transparence de notre communication en général.



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi, comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer le virus.

- Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours : le protocole de nettoyage habituel suffit.
- Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours : un nettoyage et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit dans le "complément du plan de nettoyage".

Ces nettoyages utilisent des produits virucides (norme NF 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % actif, soit 1 litre de javel à 2,6% dans 4 litres d'eau froide).

Fréquences des nettoyages :

- Pour les sols et grandes surfaces (tables et bureaux) : nettoyage au minimum 1 fois / jour
- Pour les point de contact : nettoyage désinfection au minimum 1 fois / jour
- Pour les tables du réfectoire : nettoyage désinfection après chaque service



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

La formation, information et la communication

Un plan de communication est établi à destination du personnel, des parents et des enfants. Il est nécessaire de sensibiliser tous ces publics à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

- **Le personnel** sera formé et informé lors de la réunion de pré rentrée axée sur la sécurité :
 - Utilisation des masques et des gants (+ affichage dans la structure)
 - Mise à jour du DUERP
 - Protocole sanitaire
 - Innover dans la prise en charge des enfants et des activités proposées

De l'affichage sera mis dans l'ensemble de la structure afin de rappeler les gestes barrières en permanence.

- **Les parents** seront informés clairement et dans la mesure du possible dans la semaine précédant la ré ouverture :
 - Les conditions d'ouvertures et d'inscription au périscolaire
 - De leur rôle actif dans le respect des gestes barrières
 - De leur responsabilité de veiller à l'apparition de symptômes chez leur enfant, de prendre température quotidienne avant l'accueil (la température doit être inférieure à 38 °C). Dans le cas d'apparition de symptômes, l'enfant ne pourra être accueilli.
 - Des moyens mis en œuvre en cas de symptôme chez un enfant ou un personnel
 - De la procédure d'application lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre
 - Des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et coordonnées des personnels de santé
 - De l'interdiction de pénétrer dans le périscolaire
 - Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves
 - Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie
 - De l'organisation de la prise des repas.
- **Les enfants** seront informés le jour de la rentrée des gestes barrières au travers de vidéos, affiches et autres supports adaptés à l'âge des enfants. Cette sensibilisation est à répéter autant que nécessaire pour que ces gestes deviennent des rituels. Une attention particulière doit être apportée aux enfants porteurs de handicap, pour leur permettre en fonction de leur âge, de réaliser ces gestes barrière.



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

FICHE DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION

Prendre en compte les 6 fondamentaux (ci-dessus).

+

L'organisation du nettoyage et de désinfection se fait en 3 phases : **Avant / Pendant et Après**, en collaboration avec le personnel de service et les animateurs jouent un rôle important à cette phase incontournable à la limitation de la propagation du virus :

1) Avant :

- Eviter les changements de personnel
- Décaler et adapter les horaires de travail
- Utilisation de produit désinfectant plus puissant, en informer le personnel, l'informer des risques supplémentaires liés à leur usage, l'équiper en conséquence.
 - o Equiper le chariot de consommable suffisant (Papier essuie main, gants, lingettes désinfectantes, lavettes, gel hydro alcoolique, sacs poubelles)
- Attribuer des outils de travail individuels

2) Pendant :

- Portez des gants de ménage de façon systématique et ne vous touchez pas le visage. Nettoyer les gants avant de les retirer.
- Portez une attention particulière au nettoyage de points de contacts (poignées, bouton, rambardes, container, poubelles...).
- Ne transvasez plus le contenu d'une poubelle d'un contenant à l'autre, mais retirez ou évacuez tout sac usagé.
- N'aspirez pas les sols, hormis après une longue période d'inoccupation des locaux. Dans ce cas équiper l'appareil de filtres **HEPA**.
- Eviter l'utilisation d'un vaporisateur (irrite les voies respiratoires)
- Ne pas réaliser ces opérations en présence des enfants

3) Après :

- Vérifier en permanence l'approvisionnement des consommables permettant de respecter les consignes : matériel du chariot, gel hydro alcoolique, papier absorbant, sacs poubelle...
- Evacuer les déchets à chaque intervention via la collecte de déchets et la filière d'élimination classique
- Nettoyer et désinfecter quotidiennement le chariot de nettoyage.



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

- Stockez le chariot dans un lieu isolé, propre, utilisé uniquement par votre personne si possible.

SI UN CAS COVID-19 EST SURVENU AU PERISCOLAIRE

- Consigner la zone par un balisage
- Prévoyez un protocole de nettoyage essuyage humide avec lavette à usage unique imprégnée de solution virucide selon **EN 14476**, de toutes les surfaces des objets meublants, les points de contact. L'agent sera équipé d'une combinaison jetable ou blouse et de gants jetables ou de gants de ménage.
- Le port du masque n'est pas nécessaire en l'absence d'aérosolisation par les sols et les surfaces. L'entretien des sols se fait avec un bandeau de lavage à usage unique, imprégné d'un produit détergent désinfectant ou d'un bandeau de lavage textile réutilisable après un cycle de lavage à 60 °C.



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

FICHE – ACCUEIL DU PUBLIC

Prendre en compte les 6 fondamentaux (ci-dessus).

+

1 – Pour l'ensemble du personnel

- Entrées et sorties des salariés en fonction des règles de distanciation physique. Arrivée avant l'accueil des enfants.
- Mise à disposition : masques, visières, gants, savon, lingettes désinfectantes, gel hydro alcoolique en quantité suffisante et papier à usage unique pour l'essuyage des mains, à leur arrivée sur la structure.
- Des réceptacles mis à disposition pour recueillir les objets de protection usagers, à identifier.
- Afficher visiblement les gestes barrières
- Appliquer le principe de distanciation sociale sur la structure :
 - o En éloignant les postes de travail / se répartir dans les salles
 - o En aérant régulièrement (ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée)
 - o En réaménageant les espaces
- Accorder des pauses régulières pour le lavage des mains, une fois / heure
- Pauses avec distanciation sociale et lavage des mains : avant et après.
- Matérialisation des espaces de travail pour respecter la distanciation à l'aide d'affichage ou de marquage au sol.
- Mise en place d'une note invitant les personnels à risques chroniques à se manifester, par tous les moyens.
- Rappel : s'abstenir de manipuler des outils ou matériel affectés individuellement à un autre salarié.

Il en est de même pour les intervenants extérieurs.

2- Pour l'accueil des enfants dans la structure

- Port du masque **pour l'accueillant** et de gel hydro alcoolique mis à disposition
- Identifier les flux d'entrée et de sortie, en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Sinon, un sens prioritaire de passage doit être défini afin de respecter la distanciation sociale.
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous types de moyens (panneau, marquage au sol, rubalise, plots...).



PROTCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

- Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchage de couleur).
- Maintenir les portes d'entrée ouvertes pendant l'accueil, pour limiter les points de contact, tout en maintenant le dispositif Vigipirate et mettre des animateurs aux différents accès.
- Privilégier une arrivée échelonnée, par zone ou des bâtiments en lien étroit avec les collectivités locales, afin de tenir compte des possibilités de transport scolaire.
- Communiquer avec les familles et les enfants sur le respect des horaires d'arrivée afin d'éviter un engorgement à l'entrée.
- Proscrire l'accès au bâtiment à toutes personnes externes au périscolaire (parents, autres accompagnants).
- Organiser le lavage des mains, l'utilisation de solution hydro alcoolique sous contrôle étroit d'un adulte peut être envisagé.
- Assurer un accès direct vers la salle ou lieu d'activité après le lavage des mains.
- Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichages, courriels, Facebook, blog...) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrements, situation sanitaire, ect...

3 – Pour les visiteurs et usagers

- Les inscriptions se feront par les moyens dématérialisés (portail, mails)
- Proposer aux familles qui ne le seraient pas, de passer au prélèvement automatique, pour éviter les contacts lors des règlements.
- Pour les familles n'étant pas en prélèvement automatique, prévoir un système de récolte des paiements sans contact ou par virement en dernier recours.
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique ou point d'eau avec savon + masques
- Installer un marquage au sol pour obliger la distanciation sociale, il conviendra de limiter les entrées
- L'accès aux usagers du périscolaire ne se fera qu'en cas d'urgence et sur rendez-vous.

4- Livraison (personnel extérieur)

- Réaliser la remise des documents et des signatures sans contact entre les personnes
- Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le directeur du site, laisse le colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des alternatives qui confirment la bonne livraison sans nécessairement recueillir de signature du destinataire.
- Pour la livraison des repas, le protocole reste à l'identique tout en respectant la distanciation physique, le lavage des mains et **le port du masque**.



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

FIGURE SALLES D'ACTIVITES

Prendre en compte les 6 fondamentaux (ci-dessus).

+

Aménagement des lieux différents lieux d'accueil

La distanciation physique n'étant pas obligatoire, l'aménagement des salles d'activités, de restauration et de sieste, pourront se faire soit :

- **De manière à respecter la distanciation physique** d'au moins 1 mètre entre les groupes si votre structure le permet.
 - Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation
 - Définir les modalités d'occupation des salles
 - Respecter la distance d'au moins 1 mètre entre les tables
 - Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaire
 - Eloigner les tables des portes
 - Limiter les déplacements dans les salles

- **De manière à limiter le brassage des groupes** dans la mesure du possible.

Dans les 2 cas, veiller à limiter le croisement des groupes, mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur des salles par un marquage au sol.

Aménagement d'une pièce d'isolement

- Définir une pièce / endroit qui permettra d'isoler enfant ou adulte présentant des symptômes du COVID 19



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

FICHE – GESTION DES CIRCULATIONS

Prendre en compte les 6 fondamentaux (ci-dessus).

+

- Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation
 - Privilégier un sens unique de circulation
 - A défaut définir un sens de circulation prioritaire
 - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente
 - Prévoir une signalétique facile à comprendre et à visualiser
- Les portes peuvent rester ouvertes pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie et au plan VIGIPIRATE toujours en vigueur.
- Les portes des salles d'activités restent ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des enfants
- Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans le périscolaire et fournir les consignes spécifiques.



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

FIGURE GESTION DU TEMPS DES REPAS

Prendre en compte les 6 fondamentaux (ci-dessus).

+

Dans la salle de restauration du périscolaire

- Les repas seront livrés comme habituellement
- Les tables seront aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'1 mètre entre chaque groupe, lorsque cela est matériellement possible, ou de manière à limiter le brassage des groupes.
- Les animateurs mangeront en respectant le mètre en latéral et en face à face, ou en bout de table en gardant le mètre de de distance avec les enfants.
- Respect du protocole de nettoyage et de désinfection
- En 2 ou 3 services selon le nombre d'enfants
- Prévoir les modalités d'approvisionnement en eau afin de limiter les déplacements
- Adapter la distribution des couverts et des repas pour limiter les contacts
- Proscrire l'utilisation du micro-onde collectif
- Rappel oral des gestes barrières au début de chaque repas, notamment le fait de ne pas partager ses couverts, nourriture et eau...
- Affichage dans la salle de restauration : règles d'hygiène et gestes barrières.



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

FIGURE SECTION DES ACTIVITES

Prendre en compte les 6 fondamentaux (ci-dessus).

+

1- Activités sportives / extérieurs

- Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre les personnels et les enfants.
- Proscrire les jeux de contact, une liste d'activités possibles sera transmise aux animateurs via l'intranet.
- La mise à disposition d'objets partagés (ballons, jouets,) est permise lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré ou isolation des objets durant 24h avant réutilisation.
- Vérifier que l'accès aux ballons et au matériel sportif n'est pas accessible aux enfants.
- L'accès aux jeux, bancs et espaces collectifs est autorisé si un nettoyage quotidien est effectué.

2- Activités culturelles / manuelles

- Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable ou à défaut assurer une désinfection régulière et adaptée
- La mise à disposition d'objets partagés (livres, crayons...) est permise lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré ou isolation des objets durant 24h avant réutilisation
- Pour la papeterie, il est conseillé d'individualiser le matériel.
- Privilégier les lectures par les animateurs pour éviter les manipulations de livres
- Adapter les coins lecture en régulant la manipulation des livres par les enfants et en prévoyant des modalités de désinfection adaptées, éviter de se prêter les livres.
- Quelques idées : atelier philo, réalisation de lecture / prix littéraire ... d'autres activités sont proposées sur l'INTRANET
- Une boîte à outils collaborative sera mise en place sur l'INTRANET afin que chacun y dépose ses idées.

3- Les transports

Transports lors des sorties autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités.

- Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

Assurez-vous auprès du prestataire de la désinfection des bus, vous pouvez demander au chauffeur s'il tient un carnet de bord pour les désinfections.

- Les encadrants doivent veiller, dans la mesure du possible à la distanciation physique entre les enfants de groupes différents.



PROCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

Propositions d'installation dans le bus :

- Mettre les enfants par groupe
 - Les enfants placés de l'avant du bus jusqu'au milieu, entrent et sortent du bus par le côté chauffeur
 - Les enfants placés de l'arrière à la moitié du bus, entrent et sortent par la porte arrière
-
- Le chauffeur doit maintenir la distanciation physique et porter un masque, sauf s'il est séparé des passagers par une paroi
 - Les encadrants aussi doivent porter un masque

FICHE – GESTION EN CAS DE COVID

Prendre en compte les 6 fondamentaux (ci-dessus).

+

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant

Les symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...



PROTCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

- Isolement immédiat de l'enfant avec un masque adapté à l'enfant dans une pièce dédiée, permettant la surveillance dans l'attente de son retour à son domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents / ou représentants légaux pour récupérer l'enfant dans le respect des gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la structure de la procédure à suivre par les parents à savoir :
 - o Eviter les contacts
 - o Consulter un médecin
- Nettoyage approfondi de la pièce où l'enfant était isolé, après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière
- Désinfection des locaux

L'enfant ne pourra revenir au périscolaire qu'après un avis du médecin traitant.

→ **En cas de test positif au COVID – 19**

- Informations du PELS, de l'école et de la commune, qui relayeront l'information aux autorités sanitaires
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contact et modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les Pep. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de l'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et des objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information du personnel et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication établi par le PELS.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte

Les symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

- Isolement immédiat avec un masque si le retour à son domicile n'est pas possible dans l'immédiat. Respect impératif des gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la structure de la procédure à suivre à savoir :
 - o Eviter les contacts
 - o Consulter un médecin
- Nettoyage approfondi de la pièce, après un temps de latence de quelques heures.



PROTOCOLE SANITAIRE PERISCOLAIRE

- Poursuite stricte des gestes barrière

L'adulte ne pourra revenir au périscolaire qu'après un avis du médecin traitant, il enverra son arrêt maladie suivant les modalités habituelles.

→ **En cas de test positif au COVID – 19**

- Informations du PELS, de l'école et de la commune, qui relayeront l'information aux autorités sanitaires.
- La personne pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contact et modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les Pep. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de l'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et des objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information du personnel et des parents des enfants ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication établi par le PELS.